

Charte de la Participation citoyenne

2023

Audenge
Grandeur nature

Sommaire

- Page n°1
Une charte : pour qui et pour quoi ?
- Page n°2
La participation citoyenne : de quoi parle-t-on ?
L'information :
La consultation :
La concertation :
La co-construction :
La co-décision :
● Page n°3
Les instances de la participation :
L'atelier citoyen :
Les réunions de quartiers :
Le café citoyen :
Les balades citoyennes :
● Page n°4
Le budget participatif :
L'événement participatif :
La plateforme participative :
Evolution et perspective d'avenir :
Le lien avec les associations :
Les soirées citoyennes :
Le lien avec les jeunes :
● Page n°5
La notion de développement durable dans la participation :
Définition :
Les volontés municipales relevant du développement durable :
Actions :
● Page n°6
La charte d'engagements de l'atelier citoyens

Une charte : pour qui et pour quoi ?

La charte de la participation citoyenne d'Audenge est un document partagé et co-construit, présentant les principes généraux et modalités d'implication des citoyens aux projets pour la ville d'Audenge. La charte n'est pas un document juridique opposable mais un document de référence, évolutif et nourri des expériences et travaux conduits.

Les grands objectifs de la charte sont de :

- Poser le cadre de la démarche
- Définir les instances de participation
- Prendre collectivement des engagements pour assurer les meilleures conditions de réussite



La participation citoyenne : de quoi parle-t-on ?

La démarche de la participation citoyenne à Audenge doit permettre de faire évoluer les pratiques d'implication du citoyen dans les projets de la ville et pour cela :

- Renforcer l'information des citoyens sur les projets municipaux,
- Créer des communautés d'acteurs mobilisés et forces de propositions,
- Proposer des temps et espaces d'échanges pour nourrir les projets de l'expertise habitante
- Garantir le partage et l'explication des choix qui ont présidé la prise de décision

La participation citoyenne repose sur des principes qui peuvent être activés en fonction de l'outil de participation ou du projet.



L'information

C'est le premier niveau de participation. Dans une logique de transparence, de sensibilisation ou de communication, l'information est un préalable ou une condition à une participation plus poussée. L'information est présente dans les nombreux outils d'information mis à disposition de l'ensemble des habitants, le bulletin municipal, les flyers, documentation, site internet...



La Concertation

C'est un travail de réflexion collective, autour d'un projet ou d'une problématique commune. La municipalité pose le cadre de ce travail, mais il s'agit de parvenir collectivement à une proposition pertinente et viable qui ne signifie pas la recherche d'un consensus à tout prix. Nous avons utilisé ce principe pour l'écriture du règlement du budget participatif.



La Consultation

Elle consiste à demander l'avis des habitants ou usagers concernés par un projet pour enrichir la proposition initiale de la municipalité. La consultation sert dans le diagnostic d'un projet et peut en totalité ou en partie être prise en compte dans la prise de décision, on parle de forme passive de participation. La consultation est souvent l'objet d'enquêtes quantitatives (sondages, questionnaire) ou qualitative (entretiens).



La Co-construction

C'est une démarche collaborative, il s'agit de partir d'une « feuille blanche » et d'engager avec les partenaires un processus créatif allant de l'idée au projet. Ces pratiques de coopération nécessitent une évolution des cultures et de nouveaux savoir-faire ensemble. Nous avons utilisé ce principe pour la construction de l'événement participatif.



La Co-décision

Correspond au niveau de partage du pouvoir et de la codécision à toutes les étapes du projet. L'objectif est de constituer un partenaire équitable entre technique, usage et décideur. Ce principe est utilisé pour le budget participatif.



Les instances de la participation



L'atelier citoyen

L'atelier citoyen est un groupe de personnes réunissant des citoyens volontaires. Ils se réunissent pour conduire des travaux plus approfondis sur des sujets (proposés par la ville ou émanant de l'atelier). L'atelier se réunit plusieurs fois par an pour échanger et contribuer activement aux projets municipaux. Il est piloté et animé par l'adjointe au maire chargée du développement durable et de la Participation citoyenne ainsi que le service participation citoyenne.

L'Atelier citoyen :

- Commente et priorise les sujets proposés par la Ville,
- Participe aux ateliers de travail
- Soumet des idées, remarques et recommandations au bénéfice des projets,
- Contribue à l'amélioration continue de la participation citoyenne (événements à organiser, évolution de la démarche de participation, priorisation des projets à travailler, ...)

La ville proposera selon les projets la mise à disposition de ressources complémentaires favorisant la bonne étude des projets sur lesquels porteront les participations.



Les Réunions de Quartiers

Les réunions de quartiers ont lieu au mois de novembre dans la commune. Il s'agit d'une invitation aux habitants d'une zone définie de la commune, pour échanger avec Madame le Maire sur leur préoccupation concernant leurs quartiers. Lors de ces réunions de quartiers des agents de la commune sont représentés pour prendre en considération les demandes des habitants et permettre de répondre aux mieux aux préoccupations individuelles ou collectives. Les réunions de quartiers sont un moyen de consultation des habitants.



Le Café citoyen

Le café citoyen est un échange privilégié entre Madame le Maire et quelques habitants tirés au sort sur la liste électorale pour échanger à bâtons rompus sur l'ensemble des sujets de la commune.

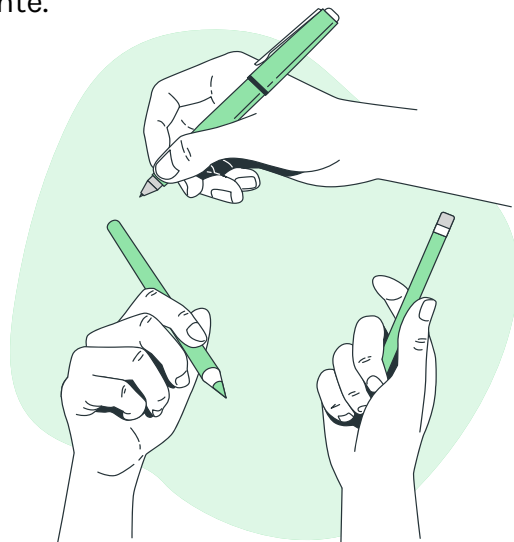
L'échange effectué au sein de la salle des mariages de la Mairie, n'a pas pour vocation d'être partagée via un compte rendu à l'ensemble de la population, mais permet de s'exprimer librement sur les préoccupations des habitants reçu lors de ce café.

Le café citoyen permet d'identifier les différents sujets de préoccupation des habitants, afin de définir des axes d'information plus conséquents sur certains sujets.



Les Balades Citoyennes

Suite aux réunions de quartiers, des zones sont identifiées pour engager un déplacement dans une rue ou un quartier pour échanger avec les habitants. Le principe est de cheminer avec les élus, les agents et les habitants pour constater sur place les préoccupations concernant le cadre de vie des habitants. Suite au cheminement, les habitants sont invités à se concerter autour de la cartographie de leurs rues, pour définir la priorité de leur rue/quartier. Suite aux balades citoyennes, des études et des travaux sont effectués en accord entre l'expertise technique et l'expertise habitante.





Le Budget Participatif

Le budget participatif permet aux habitants de déposer une idée, un projet à la mairie respectant un cadre réglementaire défini. Suite aux dépôts des idées, l'ensemble est instruit par les services et l'atelier citoyen qui appose un avis réalisable ou non réalisable suivant les règles établis dans le règlement.

Les projets réalisables sont soumis aux votes des Audengeois lors d'une période définie. Suite aux votes, les projets ayant le plus de votes sont réalisés dans l'ordre jusqu'à épuisement de l'enveloppe globale.



L'événement Participatif

Depuis 2022, l'atelier citoyen travaille sur la mise en place d'événements participatifs, qui ont lieu chaque année sur une thématique différentes et permettant aux habitants de s'informer et d'être consultés dans le cadre d'un événement festif et participatif. Nous souhaitons informer et sensibiliser la population sur les sujets par le moyen de l'événement, sur une journée prédéfinie afin d'avoir un impact plus large sur la population.



La plateforme participative

Pour favoriser l'information du public de façon générale, une plateforme internet dédiée à la participation citoyenne est mise en ligne : <https://audengedemocratieactive.com/>

Ce support a pour vocation :

- De présenter les projets participatifs en cours
- De proposer des espaces et des supports de contributions (attente, proposition, remarque, question) qui seront recueillies pour nourrir le projet,
- Partager les comptes-rendus des différents moments de participation
- Informer sur les dates des prochains rendez-vous
- Mettre à disposition la documentation et les modalités complémentaires

Evolution et perspectives d'avenir



Le lien avec les associations

Nous souhaitons, en coopération avec le service vie associative, consolider le lien avec les associations pour développer des actions citoyennes, dans le cadre du développement durable et de la participation citoyenne.



Les soirées citoyennes

Réunions publiques, soirées d'information, rendez-vous citoyen, en plus des instances de participation déjà présentes dans notre ville, nous souhaitons développer et intégrer des actions spécifiques concernant un sujet, un projet spécifique pour mieux informer la population sur les projets en cours.



Le lien avec les jeunes

En coopération avec le service jeunesse, nous souhaitons développer des actions, des coopérations avec les jeunes, afin qu'ils soient également consultés sur les sujets et projets de la commune. Ils sont également acteurs citoyens de certains projets en s'inscrivant dans les démarches tels que le budget participatif où les jeunes peuvent déposer une idée ou un projet individuel ou à plusieurs.



La notion de développement durable dans la participation



Définition

Le développement durable est une conception du développement qui s'inscrit dans une perspective de long terme et en intégrant les contraintes environnementales et sociales à l'économie. Selon la définition donnée dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, dit rapport Brundtland, où cette expression est apparue pour la première fois en 1987, « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».



Les volontés municipales

Nous souhaitons dans le cadre du projet municipal, développer des actions d'éducation à l'environnement pour tous.

Nous souhaitons également accentuer la démarche éco-responsable, dans les pratiques et actions menées par la ville : véhicules électriques, lutte contre la pollution en favorisant les mobilités douces et l'intermodalité des agents, pratiques d'entretien et de gestion différenciée des espaces verts, manifestation éco-responsable, politique d'achat et de consommation interne respectueuse de l'environnement.



Les Actions

Nous souhaitons développer les campagnes d'action et de sensibilisation auprès de la population sur le développement durable.

Nous souhaitons nous inscrire dans une démarche d'action autour du développement durable, avec les citoyens, au mois de Juin proche de la journée de l'environnement, ou à d'autres moments de l'année.

Nous allons également écrire un plan de sobriété et d'efficacité énergétique avec des actions s'inscrivant dans les volontés municipales tels que la mobilité interne, les manifestations éco-responsables ...

Un plan de gestion différenciée des espaces verts est mis en place sur la commune, ce plan fait l'objet d'un document disponible à la lecture.

Dans le cadre des différentes actions proposées, la participation des habitants nous paraît essentielle.



La Charte d'engagement de l'atelier citoyens



Un socle de valeurs communes

Citoyens membres de l'atelier et la mairie d'Audenge s'engagent conjointement à favoriser les meilleures conditions de dialogue, d'échanges et de participation. Ils partagent ainsi des valeurs de bienveillance, de respect mutuel et d'ouverture aux autres qui en constituent le socle. Durant leurs travaux, ils s'engagent à adopter une posture constructive, d'écoute et de civisme, dans leurs convergences comme dans leurs divergences.



La Mairie d'Audenge s'engage à :

1 / Mettre à la disposition de l'atelier citoyens, titulaires et suppléants, tous les documents disponibles et répondre aux questions dans la limite des informations dont elle dispose pour garantir l'information et favoriser une contribution éclairée des citoyens.

2/ Garantir le respect et l'équité des prises de parole, toutes les contributions seront recueillies et analysées à l'issue de la période de participation.

3/ Assurer les meilleures conditions de participation en transmettant en amont les dates de rencontres, ordres du jour, document de travail disponible et synthèse des échanges.

4/ Expliquer et justifier la prise en compte des contributions, les choix et arbitrages réalisés sur les projets à l'issue des séquences participatives.



L'atelier citoyen s'engage à :

1 / Participer avec assiduité aux rencontres proposées ou informer de son absence (au-delà de deux absences injustifiées un membre pourra être remplacé de façon permanente par un suppléant).

2/ Prendre part aux échanges dans un esprit d'intérêt général et être force de propositions.

3/ Prendre en compte les contraintes techniques de chaque projet et les arbitrages politiques conduits.

4/ S'impliquer dans le processus de participation tout en respectant un devoir de réserve quant aux documents de travail et les informations transmises dans le cadre des participations.

